

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR23.25PR**

**concernant**

**le plan de développement de l'accueil préscolaire et une demande de crédit d'étude de CHF 389'000.- pour le développement de l'offre préscolaire (crèche) dans le bâtiment ECA n° 1910 sis au Quai de Nogent 5, propriété de la Ville**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 7 novembre 2023.

Elle était composée de Mesdames Stefania BEUTLER GABERELL, Claude-Anne JAQUIER, Claire-Lise MAJOLA et Messieurs Loann GAILLARD, Ruben RAMCHURN, Ervin SHEU et de la soussignée, désignée présidente. Mme Rachel RYTZ était absente et non excusée.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Syndic, François ARMADA, Municipal, Pierre-André JUNOD, Chef du JECOS, Loïc HALDIMANN, Resp. du RéAjr, Thomas CZÁKA, Chef de BAT et Guy CORBAZ, Resp. développement immobilier.

Nous tenons à les remercier infiniment pour la qualité du préavis, de la présentation, des réponses apportées aux questions de la commission ainsi que pour leur patience.

***Préambule :***

Le présent préavis concerne un crédit d'étude pour le triplement des places d'accueil préscolaire dans le bâtiment, propriété de la Ville, sis au Quai de Nogent 5. Cette demande s'appuie sur les conclusions d'une étude détaillée des besoins en places d'accueil de la population yverdonnoise et des huit communes avoisinantes intégrées dans le Réseau d'accueil de jour des enfants d'Yverdon (RéAjr).

L'étude de 2023 de Microgis <sup>1</sup> conclut qu'il faudrait 505 places préscolaires pour que les familles de la région puissent valablement concilier vie professionnelle et vie privée. Actuellement ce sont 244 places qui sont proposées en accueil collectif préscolaire. On constate donc un écart important entre offre et besoin. La liste d'attente comporte actuellement 130 demandes en souffrance.

***Séquençage :***

Ce préavis ne demande pas au Conseil de se prononcer sur l'étude des besoins mais bien sur la réponse que la Municipalité se propose d'y apporter. Cette réponse s'articule en plusieurs étapes :

---

1 Bureau d'études duquel M. le Syndic précise ne plus faire partie

1) en 2025-2026 (soit de suite) : ouverture de :

- 10 places supplémentaires à Tom Pouce en réaménageant la cuisine
- 24 places en transformant les deux classes actuelles de l'avenue Général-Guisan
- 44 places créées dans l'annexe au Quai de Nogent 5 (objet du présent préavis)

2) 2027-2030 (soit bientôt) : ouverture de :

- 56 places sur le site des eHnv
- 44 places additionnées aux 88 existantes au Quai de Nogent

3) et pour après 2030 :

- 56 places créées dans le quartier Gare-Lac

La Municipalité précise également, pour répondre à l'inquiétude de la commission, qu'elle continuera de soutenir les jardins d'enfants privés (structures à temps d'ouverture restreint) et à travailler de concert avec l'ARAS Junova pour développer l'accueil familial de jour, qui propose à ce jour 70 places chez les accueillantes.

Elle annonce également être en lien avec la direction du Parc Scientifique et Technologique à YParc et l'incite à créer une structure d'accueil dans son périmètre.

Au terme de la mise en œuvre de ce plan de développement tant attendu, les besoins d'accueil préscolaire de la population yverdonnoise seront couverts, pour autant que l'évolution démographique suive les prévisions et que les finances de la Ville permettent d'en assurer le fonctionnement.

Le coût de fonctionnement annuel d'une place d'accueil s'élève actuellement à environ CHF 40'000.- dont la moitié est assumée par la Ville, le solde étant partagé entre les parents et le canton, via la Fondation d'Accueil de Jour des Enfants (FAJE).

La commission soulève la problématique des besoins de socialisation des enfants allophones, issus de familles migrantes ou dont les parents sont sans emploi, des enfants à besoins particuliers, de ceux des travailleurs à horaires irréguliers, etc. La Municipalité est très attentive à ces problématiques et projette de mettre en œuvre un modèle permettant de quantifier ces besoins de socialisation spécifiques.

Ce plan de développement a suscité un questionnement autour de la distribution géographique des structures. Il s'avère que l'ouest de la Ville est bien pourvu et que, fort heureusement, à terme l'ouverture de la crèche des eHnv ou du PST viendra raccourcir les trajets que les familles accomplissent pour le moment.

La commission souhaite que la conception de ce pôle d'accueil se fasse avec la participation de ses utilisateurs, ce qui est une évidence pour la Municipalité, d'autant plus que le chantier se fera in situ pendant de très longs mois. La collaboration sera donc indispensable.

Un commissaire s'inquiète également de la desserte en transport public de la nouvelle et très grande structure créée à terme au Quai de Nogent. Le projet sera bien entendu soumis à enquête

publique après passage par les services dont celui de la mobilité. Cette question sera étudiée de manière approfondie et des solutions lui seront apportées.

### ***Le Petit Phare : analyse du projet de transformation***

Le rez de chaussée supérieur de cette ancienne usine de pâtes, propriété de la Ville, abrite depuis une quinzaine d'années les 44 places préscolaires du Petit Phare, donnant sur un bel espace extérieur et très bien située par rapport au train, bus, places de dépose et accès vélos.

Il a semblé d'emblée intéressant de réunir sous un même toit l'augmentation des places et de créer ainsi un véritable pôle d'accueil préscolaire. La commission salue ce parti pris.

La première étape consiste donc en l'aménagement de l'annexe pour y créer les 44 premières places et procéder à son assainissement énergétique.

Ensuite, le premier étage sera profondément remodelé pour répondre à cette nouvelle affectation. Le crédit d'étude permet l'étude de faisabilité au complet.

La commission salue le choix de la Municipalité d'avancer par étapes de manière à pouvoir résilier, ou ne pas reconduire les baux existants, accompagner les locataires dans leur départ, et, surtout, pouvoir ouvrir les places graduellement. La difficulté est grande d'engager du personnel qualifié dans un marché à sec et il est bien pensé d'y procéder progressivement.

### ***Calendrier :***

Le présent préavis demande donc le crédit de CHF 389'000.- pour l'étude de l'entier du projet, et ce jusqu'aux plans d'exécution et aux appels d'offre. Un prochain préavis sollicitera du conseil communal l'octroi du financement de l'étape « Aménagement de l'annexe » et le suivant allouera le financement à la transformation du deuxième étage.

### ***Conclusions :***

La commission salue ce projet qui signe une dynamisation et une montée en puissance de la réponse donnée à la population par la Municipalité en terme d'accueil préscolaire. Il s'agit là d'un doublement en dix ans de l'offre actuelle.

Le Conseil communal s'est à de multiples reprises inquiété de la souffrance des familles qui se retrouvent sans solution lors de la reprise d'un emploi ou après un congé maternité par exemple. La commission est également convaincue qu'une offre suffisante et diversifiée constitue un atout fondamental pour les familles cherchant à s'installer dans notre région. Toutes les études montrent que l'offre est plus importante aux yeux de futurs résidents que le taux d'imposition par exemple. Les retombées fiscales de l'emménagement de nouvelles familles, de la meilleure employabilité de celles-ci ou du moindre recours à l'aide sociale, ne sont pas à négliger non plus.

**C'est donc avec un grand bonheur et à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'accepter les conclusions de ce préavis.**

Pascale FISCHER, Présidente de la commission



Yverdon-les-Bains, le 13 novembre 2023